

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 2273)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par

M. Dosière, Mme Karamanli et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chacun conviendra que les semaines de contrôle doivent permettre de valoriser les travaux d'évaluation menés par les députés. *De facto*, les groupes usent de cette possibilité. Mais cet article présente cet inconvénient majeur de lister les objets et les formes des demandes d'inscription à l'ordre du jour des semaines de contrôle, ce qui risque de limiter *de jure* les possibilités des groupes en la matière.

Notons ainsi que l'audition de «personnalités extérieures» n'est pas mentionnée ce qui pourrait justifier demain un refus fondé désormais sur un article de notre Règlement.